NATIONS UNIES



QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIEME COMMISSION

24e séance
tenue le
vendredi 27 octobre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24e SEANCE

Président : M. AL-MASRI (République arabe syrienne)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINTS 123 et 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (<u>suite</u>)

Première lecture (suite)

Chapitre 2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix

Chapitre 2B. Affaires de désarmement

Chapitre 2C. Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer

Chapitre 3. res politiques, tutelle et décolonisation

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délegation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE A/C.5/44/SR.24 15 novembre 1989 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINTS 123 ET 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (<u>suite</u>) (A/44/6/Rev.1, A/44/7 et Corr.1, A/44/16 et Add.1, A/44/223)

Première lecture

Chapitre 2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix

- 1. <u>M. SADRY</u> (Directeur de la Division des opérations hors Siège), répondant à une question soulevée par le représentant de la Chine à la 23e séance, dit que l'Asie n'a été représentée à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) que par la Birmanie, et ce de 1967 à 1969; l'Afrique, quant à elle, n'y a été représentée qu'à deux reprises, en 1976 et en 1981, lorsque le Chef du Groupe d'observateurs militaires était un Ghanéen.
- 2. <u>M. MA Longde</u> (Chine) note que la représentation des pays à l'ONUST est censée respecter le principe de la répartition géographique équitable et souhaite savoir pourquoi l'Asie n'y a pas été représentée depuis près de 20 ans et l'Afrique depuis près de 10 ans.
- 3. <u>M. INOMATA</u> (Japon) rappelle qu'il avait, à la 23e séance, demandé au Secrétariat de préciser si le fait de tenir à New York plutôt qu'à Genève la réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique entraînerait des dépenses supplémentaires concernant le personnel temporaire. Etant donné que le Comité des conférences a recommandé que le Sous-Comité juridique se réunisse à d'autres dates pour l'exercice biennal à venir, il devrait être possible de connaître les incidences sur les dépenses liées aux services de conférence.
- 4. La délégation japonaise souhaiterait connaître le taux de vacances à l'ONUST et au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (sect. C, Missions spéciales), établi soit à partir d'une moyenne pondérée soit en fonction de l'état des effectifs à la fin des exercices biennaux 1986-1987 et 1988-1989.
- 5. <u>M. GUPTA</u> (Inde) dit que le Secrétariat doit répondre aux questions soulevées par le représentant de la Chine avant que la Commission puisse se prononcer sur les prévisions de dépenses concernant l'ONUST. Ces renseignements devraient être fournis par écrit de façon que les délégations puissent les transmettre à leur gouvernement.
- 6. <u>Mme ABBAS</u> (Pakistan) note qu'au paragraphe 2A.54 du projet de budget-programme, il est proposé de transférer trois postes d'agent du Service mobile de l'ONUST au chapitre 28D et qu'au paragraphe 2A.71, il est proposé de transférer également au chapitre 28D deux postes d'agent du Service mobile du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

(Mme Abbas, Pakistan)

Elle souhaiterait connaître les raisons de ces transferts et leurs effets sur le bon déroulement des missions spéciales, ainsi que le nombre des postes liés aux missions de maintien de la paix qui ont été supprimés pour maintenir en l'état les tableaux d'effectifs du Siège. Certains craignent en effet que la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation (Groupe des Dix-Huit) soit appliquée au détriment des opérations de maintien et d'établissement de la paix, mission première de l'Organisation. Le Secrétariat pourrait également préciser pourquoi, comme indiqué au paragraphe 2A.72, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan ne comprend que 40 observateurs alors que l'effectif approuvé était de 45 observateurs.

- 7. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), répondant au représentant du Japon, dit que le Secrétariat n'est pas en mesure de comparer les dépenses liées au recrutement de personnel temporaire à New York et à Genève. Si la Commission décide de demander un état des incidences financières, le Secrétariat procédera à son établissement; toutefois, à l'heure actuelle, il n'existe pas d'état des incidences concernant le personnel temporaire.
- 8. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé pourquoi il fallait recourir à des travaux contractuels d'imprimerie et de reliure pour les documents du Conseil. Il y a à cela trois raisons. Tout d'abord, il existe un retard accumulé depuis 1981 qui touche particulièrement certaines langues officielles; en effet, certains postes, notamment des postes d'éditeur de langue arabe et chinoise, n'ont pas été pourvus immédiatement en raison de la crise financière de l'Organisation. Ensuite, le nombre de pages à éditer dans chaque langue est non seulement élevé mais ne cesse de s'accroître; ainsi, les <u>Documents officiels</u> du Conseil de sécurité représentent 4 400 pages, compte non tenu du texte des résolutions et décisions. Enfin, l'on s'attend que le nombre total de pages des suppléments trimestriels dans chacune des langues officielles passe de 100 à 200 et que celui des procès-verbaux augmente.
- 9. M. GARRIDO (Philippines) demande au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) si le déclassement à D-2 proposé pour le poste de chef du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan qui est actuellement un poste de sous-secrétaire général (par. 2A.70) est compris dans la réduction des postes de haut rang proposée au chapitre 2A; si tel n'est pas le cas, M. Garrido souhaite savoir si cette question sera évoquée par le groupe de travail officieux chargé d'examiner la réduction des postes de haut rang, dont la création a été évoquée par le Comité à la 23e séance. Le montant des ressources demandées au titre des indemnités mensuelles (missions) pour l'ONUST (par. 2A.56) est inférieur à celui qui avait été demandé pour 1989. La délégation philippine souhaiterait connaître le montant de la base des ressources pour 1991.

- 10. M. KINCHEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation s'associe à la demande que le représentant du Ghana a formulée à la 23e séance, tendant à ce que le Secrétariat réponde aux diverses questions soulevées dans le rapport du CCQAB (A/44/7). Les observations du Secrétariat concernant la raison d'être des travaux contractuels d'imprimerie et de reliure des documents du Conseil de sécurité n'ont pas entièrement satisfait la délégation du Royaume-Uni. Elle aimerait aussi savoir quelle suite le Secrétariat entend donner aux observations du CCQAB concernant le programme de voyages du Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer (A/44/7, par. 2C.5). Par ailleurs, étant donné les divergences de vues qui sont apparues au sujet de la recommandation du CCQAB relative aux réunions du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, il conviendrait peut-être de tenir des consultations tant sur cette recommandation que sur la recommandation analogue présentée au chapitre 23 à propos du Comité des droits de l'homme.
- 11. Pour respecter la procédure retenue par la Cinquième Commission, la délégation du Royaume-Uni ne demandera pas que l'on procède à un vote, ni sur le chapitre 2A, ni sur d'autres chapitres posant des problèmes de fond. Cela ne saurait signifier qu'elle modifie en quoi que ce soit sa position. Pour ce qui est du rôle et des tâches assignées au CCQAB en particulier, la délégation du Royaume-Uni estime que les travaux du Comité consultatif renforcent la confiance des Etats Membres dans l'Organisation et que ses recommandations doivent être prises très au sérieux. La délégation du Royaume-Uni a des réserves quant à l'augmentation de la subvention que l'ONU devrait verser à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour l'exercice 1990-1991 (A/44/7, par. 2B.8). Si l'Institut doit bénéficier d'un appui permanent au titre du budget ordinaire, la Commission doit être informée des contrôles que les organes intergouvernementaux pourront exercer sur ses tableaux d'effectifs et son programme de travail.
- 12. A la séance précédente, le Président du CCQAB s'est déclaré préoccupé par la tendance de plus en plus nette à créer des postes extra-budgétaires pour les imputer ensuite au budget ordinaire. M. Kinchen rappelle que l'Assemblée a approuvé la recommandation du Groupe des Dix-Huit tendant à éliminer cette pratique, recommandation qui doit être suivie d'effet.
- 13. M. GUPTA (Inde) dit que le groupe de travail officieux sur la réduction des postes de haut rang ne sera amené à examiner que les postes dont la suppression est proposée. Le poste de chef du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, auquel a fait référence le représentant des Philippines, ne serait pas supprimé mais simplement déclassé et ne relève donc pas de la compétence du groupe. M. Gupta rappelle qu'au cours des 10 dernières années ce poste n'a jamais été pourvu au rang de sous-secrétaire général et qu'au paragraphe 2A.70 du projet de budget-programme, le Secrétaire général ne fait que rendre compte d'une situation de fait. La délégation indienne s'opposera vigoureusement à toute proposition tendant à refaire de ce poste un poste de sous-secrétaire général.

- 14. <u>Mme ABBAS</u> (Pakistan) demande au Président de donner à la Commission l'assurance que, sur la base de ses consultations avec les délégations, le poste dont il est question au paragraphe 2A.70 du projet de budget-programme sera examiné par le groupe de travail officieux sur la réduction des postes de haut niveau.
- 15. M. INOMATA (Japon), se référant à la réponse que lui a fournie le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget, dit que le calendrier des conférences et réunions fait apparaître que les services du Siège seront surchargés en avril 1990. Le Comité des conférences a recommandé que le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se réunisse à Genève du 2 au 20 avril. La délégation japonaise souhaiterait savoir si le fait de modifier cette recommandation entraînerait des dépenses supplémentaires au titre du personnel temporaire.
- 16. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit qu'il n'est pas en mesure de répondre à la question précise posée par le représentant du Japon. Le Secrétariat sera toutefois amené à faire état des incidences budgétaires de toutes les questions que soulève le calendrier des conférences et des réunions. Au stade actuel, les états des incidences financières préparés par le Secrétariat indiquent systématiquement que les dépenses relatives aux services des conférences seront financées à l'aide des ressources demandées; les prévisions de dépenses présentées dans le projet de budget-programme se fondent en effet sur la moyenne des dépenses encourues lors des cinq dernières années et devraient en principe permettre de financer de nouvelles propositions. L'on peut envisager toutefois que la situation évolue différemment et la question soulevée par le représentant du Japon est de ce fait importante.
- 17. Le fait que le représentant du Royaume-Uni, à l'instar d'autres représentants, a présenté des observations relatives aux chapitres 2B et 2C, que la Commission n'est pas censée débattre à ce moment précis, renforce M. Baudot dans sa conviction qu'il faut modifier la présentation du projet de budget-programme. Ainsi, le fait que le chapitre 2A comporte des sections A, B et C a donné lieu à des confusions.
- 18. Le <u>PRESIDENT</u> souscrit à cette dernière observation du Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget.
- 19. M. SADRY (Directeur de la Division des opérations hors Siège) dit qu'il présentera par écrit les renseignements demandés par le représentant de l'Inde.
- 20. Le transfert des postes du Service mobile au chapitre 28D dont a fait état la représentante du Pakistan ne représentent pas réellement un transfert de postes ou de fonctionnaires au Siège; il s'agit là d'un simple jeu d'écriture. Les fonctionnaires concernés sont chargés des communications sur le terrain et ont des homologues dans les commissions régionales et au sein des missions de maintien de la paix. C'est pourquoi il a été jugé préférable, aux fins de la présentation, de les rassembler en un même chapitre du budget. La catégorie du Service mobile a vu environ 16 % de ses postes supprimés pour donner suite à la recommandation du Groupe des Dix-Huit, mais seules deux missions spéciales sont imputées au budget ordinaire l'ONUST et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et sont donc inscrites au projet de budget-programme.

(M. Sadry)

- 21. S'agissant du nombre d'observateurs affectés au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, il faut savoir que pour toutes les missions de ce type, il est fixé un nombre maximal d'observateurs mais que le nombre effectif d'observateurs en poste varie en fonction des besoins opérationnels définis par le chef du Groupe.
- 22. Le <u>PRESIDENT</u> dit que le Secrétariat répondra aussitôt que possible aux questions soulevées par le représentant de la Chine et d'autres Etats. Il exprime l'espoir que chaque délégation regroupera les questions qu'elle souhaite poser de façon à ne pas prendre la parole à plusieurs reprises.
- 23. M. NASSER (Egypte) dit qu'il comprend l'importance de ne pas perdre de temps mais considère qu'il est du droit souverain des Etats Membres de disposer d'un maximum de renseignements pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Il souhaiterait en particulier savoir ce qu'il en est de l'arrangement conclu avec le Contrôleur concernant la communication écrite de renseignements relatifs aux modifications de programmes proposées par rapport au budget précédent. M. Nasser croit comprendre que le Contrôleur a confirmé que le texte des présentations orales des divers chapitres du budget serait distribué aux délégations. La Commission ne saurait se prononcer avant d'avoir reçu ces documents. La délégation égyptienne s'associe, à ce sujet, aux observations formulées par les représentants de la Chine et de l'Inde.
- 24. M. MA Longde (Chine) souhaiterait savoir ce que le Secrétariat entend faire à propos de l'ONUST. Il ne souscrit pas à l'observation du Président selon laquelle les délégations devraient regrouper leurs questions et ne prendre la parole à cet effet qu'une seule fois; les réponses fournies par le Secrétariat peuvent amener les délégations à poser de nouvelles questions.
- 25. <u>M. KALBITZER</u> (République fédérale d'Allemagne), appuyé par <u>M. VISLYICH</u> (Union des Républiques socialistes soviétiques) et <u>M. MAJOLI</u> (Italie), dit qu'il est du droit des membres de la Commission de poser des questions et de demander au Secrétariat d'y répondre; si les fonctionnaires du Secrétariat présents aux séances de la Commission ne peuvent le faire dans l'immédiat, la Commission a le loisir de passer à un autre chapitre du budget et de revenir sur la question à un stade ultérieur.
- 26. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), répondant aux représentants de l'Egypte et de la République fédérale d'Allemagne, dit que le texte des brefs exposés qu'il a présentés sur les deux premiers chapitres du budget et de celui qu'il présentera ultérieurement concernant le chapitre 3 seront distribués à la Commission le 30 octobre. Il rappelle que le Comité du programme et de la coordination (CPC) a recommandé que les présentations à la Cinquième Commission se fassent oralement. Pour ce qui est de ses observations sur les divers chapitres du budget, il estime franchement qu'aucun point n'a soulevé de problème. Il se permet de penser que la Commission ne devrait pas reporter son examen du chapitre à l'étude, ce qui l'amènerait à retarder ses travaux.

- 27. M. INOMATA (Japon) estime que la Commission peut poursuivre ses travaux, sous réserve que les renseignements fournis par le Secrétariat en réponse aux questions des Etats Membres soient suffisamment précis pour servir de base au débat lors de la deuxième lecture du projet de budget-programme.
- 28. <u>Mme ABBAS</u> (Pakistan) dit que, quelle que soit la procédure qui sera retenue pour le chapitre 2A, la délégation pakistanaise souhaite être assurée que le poste de sous-secrétaire général dont il est question au paragraphe 2A.70 du projet de budget-programme figurera au nombre de ceux qui seront examinés par le groupe de travail officieux sur la réduction des postes de haut rang.
- 29. M. GUPTA (Inde) dit que le poste en question n'a, au cours des 10 dernières années, jamais été pourvu au niveau de sous-secrétaire général mais uniquement à la classe D-2 ou à une classe inférieure. La délégation indienne s'opposera à ce que ce poste fasse l'objet de discussions au sein du groupe de travail officieux au même titre que d'autres postes de sous-secrétaire général.
- 30. Le <u>PRESIDENT</u> propose que la question soit réglée par des consultations directes entre le Pakistan et l'Inde.
- 31. <u>Mme ABBAS</u> (Pakistan) dit que dans la mesure où il est proposé de reclasser ce poste en application de la recommandation 15 du Groupe des Dix-Huit, il relève de la compétence du groupe de travail officieux.
- 32. <u>M. BOUR</u> (France) dit que la Commission doit procéder pour le chapitre 2A comme elle l'a fait pour le chapitre premier, étant entendu que les questions faisant problèmes pourront être réglées lors de consultations.
- 33. M. Bour croit comprendre que si la Commission approuvait les propositions présentées au chapitre 2A, cela ne remettrait pas en question les arrangements actuels concernant la réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et que la Commission se prononcerait sur les prévisions initiales de dépenses d'un montant de 966 000 dollars, telles que proposées par le Secrétaire général.
- 34. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le taux de vacances des postes d'administrateur et d'agent des services généraux dans les services du Secrétariat relevant du chapitre 2A s'élève à 2,65 %. La répartition des postes vacants par section sera distribuée dès que possible.
- 35. Le représentant de l'Inde a fait observer à juste titre que le poste dont il est question au paragraphe 2A.70 du projet de budget-programme n'a pas été pourvu au niveau de sous-secrétaire général. D'un point de vue technique, le Secrétariat estime que ce poste fait partie des 10 postes qu'il est proposé de supprimer, indépendamment de la classe à laquelle ils ont été pourvus jusqu'ici. Comme on a pu le noter, il est de l'intention du Secrétaire général de déclasser ce poste à D-2.

- 36. <u>Mme ABBAS</u> (Pakistan) dit que sa délégation aimerait savoir ce que le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget pense des observations présentées par une autre délégation selon laquelle la proposition tendant à faire figurer le poste en question parmi ceux qu'examinerait le futur groupe de travail officieux vise en fait à classer à un niveau plus élevé le poste en question.
- 37. Le <u>PRESIDENT</u> fait observer que le groupe de travail officieux sur la réduction des postes de haut niveau n'a pas encore été créé.

Chapitre 2B. Affaires de désarmement

- 38. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit qu'il est proposé de ramener de 25 à 22 le nombre des éléments de programme au chapitre 2B. Il s'agit là d'une réduction purement formelle, découlant du fait que le Comité spécial de l'océan Indien relève désormais du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité et non plus du Département des affaires de désarmement. Le nombre des produits a été ramené de 77 en 1989 à 60 en 1991 à la suite du regroupement de produits concernant le service des réunions et l'établissement de rapports. Le nombre des rapports publiés a été ramené de 34 à 29. M. Baudot assure la Commission que ces modifications n'amenuisent en rien les moyens dont dispose le Département des affaires de désarmement pour s'acquitter de sa tâche.
- 39. Il est recommandé d'accorder la priorité absolue à deux éléments de programme : les services fonctionnels nécessaires à la Première Commission et ceux requis pour la Conférence du désarmement. Les ressources demandées pour l'exécution des activités à priorité absolue représentent environ 25 % du montant proposé. Quatre éléments de programme la Bibliothèque de références sur le désarmement, les stages de formation, les services consultatifs et les programmes de stage à l'intention des étudiants diplômés qui représentent 2,7 % des ressources demandées pour ce programme, ont été déclarés non prioritaires.
- 40. Les fonds extra-budgétaires demandés pour le Département des affaires du désarmement pour l'exercice biennal 1990-1991 sont estimés à 5,4 millions de dollars, répartis comme suit : 2,9 millions de dollars pour les activités de fond et 2,5 millions de dollars pour les projets opérationnels. Les cinq postes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires indiqués au tableau 2B.10 du projet de budget-programme seront imputés au Fonds d'affectation spéciale pour la Campagne mondiale pour le désarmement et au Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU. Ces fonds extra-budgétaires viennent complèter les ressources disponibles au titre du budget ordinaire.
- 41. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit qu'au chapitre 2B, comme au chapitre 28H, le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit d'un montant légèrement supérieur à celui demandé par le Secrétaire général. Le statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement adopté par l'Assemblée générale stipule que les dépenses de fonctionnement de l'Institut sont financées à l'aide de fonds

(M. Mselle)

extra-budgétaires tandis que le coût des traitements du Directeur et du personnel sont couverts à l'aide de subventions imputées au budget ordinaire. Le Comité consultatif, après avoir examiné le programme de travail de l'Institut, a présenté des recommandations à ce sujet au Conseil d'administration et formulé des observations quant au montant des dépenses des activités opérationnelles et à la question de savoir si l'Institut aurait besoin d'une subvention financée à l'aide du budget ordinaire; c'est sur la base de ces recommandations que le montant de la subvention a été fixé.

- 42. Les prévisions du Secrétaire général concernant le montant de la subvention demandée pour 1990-1991 se fondaient sur la moyenne des dépenses encourues entre 1985 et 1988. En raison de la crise financière, la subvention accordée en 1987 avait été inférieure à ce que le Comité consultatif aurait recommandé en d'autres circonstances. Le Comité a établi que le montant de la subvention proposée par le Secrétaire général pour 1990-1991 ne serait pas suffisant. Dans la mesure où les dépenses supplémentaires pouvaient être prévues, le Comité consultatif a estimé qu'il n'était pas besoin de remettre à plus tard cet accroissement des ressources, ce qui reviendrait à l'imputer au Fonds de réserve.
- 43. M. Mselle a tenu à souligner que s'il était vrai que le montant recommandé par le Comité consultatif au chapitre 2B était supérieur à celui demandé par le Secrétaire général, le montant total des prévisions de dépenses recommandé par le Comité était, en revanche, inférieur à celui proposé par le Secrétaire général.
- 44. M. KALBITZER (République fédérale d'Allemagne) dit que dans la mesure où, lorsque l'Institut a été créé, il était entendu que ses activités seraient financées à l'aide de contributions volontaires, il se voit, pour une question de principe, tenu de s'opposer à la subvention proposée. La délégation de la République fédérale d'Allemagne n'entend pas critiquer l'Institut en tant que tel, mais uniquement son financement. Toutefois, dans le souci de favoriser l'adoption du budget par consensus, elle ne demandera pas qu'il soit procédé à un vote à ce sujet.
- 45. M. KARBUCZKY (Hongrie) dit que tant la réduction des postes effectuée en application de la recommandation 15 du Groupe des Dix-Huit, qu'une meilleure répartition des ressources exigent beaucoup de doigté et doivent être menées de façon équilibrée. Dans son introduction au plan à moyen terme (A/43/329), le Secrétaire général a indiqué que l'Organisation doit accorder la priorité absolue aux activités des organes chargés des questions de désarmement. Le CPC a souligné l'importance d'une représentation équitable à ces mêmes organes. A sa quarante-troisième session, l'Assemblée a confié plusieurs tâches nouvelles au Département des affaires de désarmement. La délégation hongroise s'inquiète donc que les ressources demandées pour le Département soient plutôt maigres, d'autant qu'une nouvelle réduction des effectifs doit prendre effet au ler janvic r 1990. L'Assemblée générale doit s'attacher à mieux préserver l'efficacité, l'intégrité et les compétences du Département et veiller à ce que la répartition géographique des postes se fasse de manière équilibrée afin que le Département puisse s'acquitter de façon satisfaisante des tâches de plus en plus nombreuses qui lui sont confiées.

- 46. M. HILL (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation attend avec intérêt l'évaluation du Département des affaires de désarmement. Dans la mesure où le Secrétaire général interprète de façon très large le mandat confié à l'Organisation en matière de désarmement, il est probable que le programme de travail du Département comporte des activités qui pourraient être éliminées.
- 47. Le CPC a recommandé que l'on accorde la priorité absolue aux sous-programmes l et 4. L'on pourrait, pour ce faire, transférer des ressources allouées à d'autres éléments du programme, notamment le sous-programme 5 (Campagne mondiale pour le désarmement). Lorsque la Campagne mondiale a été lancée, il était entendu qu'elle serait financée à l'aide de fonds extra-budgétaires; or, il semble que les frais de voyage de certaines personnes envoyées à des conférences et séminaires régionaux seront imputés au budget ordinaire (A/44/6/Rev.l, vol. I, par. 2B.12). La délégation américaine souhaiterait avoir des précisions quant aux pays qui accueilleront de tels séminaires, à ceux qui seront invités à y envoyer des représentants aux frais de l'Organisation et aux ONG dont la participation est prévue. Elle aimerait également savoir quelles sont les ONG qui ont participé aux activités parrainées par l'Organisation en 1988 et se demande pourquoi l'on dérogerait à la pratique qui veut que l'on ne subventionne pas les frais de voyage des représentants de ces organisations.
- 48. Au paragraphe 2B.19, le Secrétaire général demande un crédit pour les frais de voyage du Coordonnateur du programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs dans le domaine du désarmement et de son assistant d'administration. M. Hill se demande s'il est bien nécessaire d'envoyer en mission l'un et l'autre.
- 49. La délégation américaine s'oppose à ce que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement reçoive une subvention imputée au budget ordinaire, subvention apparemment rendue nécessaire par le fait que l'Institut n'a su mobiliser des fonds extra-budgétaires en quantité suffisante; elle ne peut donc souscrire à la recommandation du Comité consultatif en la matière.
- 50. M. KINCHEN (Royaume-Uni) dit qu'accorder à l'Institut une subvention financée à l'aide du budget ordinaire soulève une question de principe. Il semble que le programme de travail de l'Institut soit fixé par son conseil d'administration et que les tableaux d'effectifs soient établis en fonction de ce programme. S'il est rassurant de savoir que le Comité consultatif a examiné de près ce programme, le versement d'une subvention financée à l'aide du budget ordinaire constituerait une dette éventuelle qui n'aurait été approuvée par aucun organe intergouvernemental. La délégation du Royaume-Uni a des difficultés à accepter une telle situation et tient à rappeler, à cet égard, les observations du Comité consultatif (A/44/7, par. 86 à 88) concernant la participation directe des organes intergouvernementaux au contrôle adéquat des dépenses extra-budgétaires. La question doit donc être examinée plus avant.

(M. Kinchen, Royaume-Uni)

- 51. S'agissant du transfert des ressources, la souplesse s'impose. Il peut être souhaitable de transférer des ressources non seulement au sein d'un même chapitre mais d'un chapitre à l'autre; la difficulté consiste à structurer de tels transferts. M. Kinchen trouve étrange, par exemple, qu'une autre grande commission vienne d'adopter un projet de résolution demandant un accroissement des ressources sans avoir reçu d'état des incidences de ce projet sur le budget-programme.
- 52. <u>M. de CLERK</u> (Belgique) fait état de l'opposition de principe de sa délégation au crédit proposé pour l'Institut mais ne demandera pas qu'il soit procédé à un vote sur la question.
- 53. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) assure le représentant du Royaume-Uni, concernant le dernier point qu'il a soulevé, que si la Commission en question a adopté la résolution sans qu'il soit présenté d'état des incidences financières, c'est que ces incidences étaient nulles. M. Baudot convient que le libellé concernant le transfert de ressources au sein d'un même chapitre du budget-programme doit être normalisé.
- 54. Le <u>PRESIDENT</u> attire l'attention de la Commission sur les recommandations du CPC concernant le chapitre 2B du projet de budget-programme (A/44/16/Rev.1, par. 97 à 100) et dit que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission fait siennes lesdites recommandations et conclusions.
- 55. <u>Il en est ainsi décidé</u>.
- 56. <u>M. MICHALSKI</u> (Etats-Unis d'Amérique) demande que la recommandation du Comité consultatif concernant la subvention à accorder à l'Institut fasse l'objet de consultations officieuses.
- 57. <u>M. KINCHEN</u> (Royaume-Uni) dit qu'il préférerait que ce soit le montant de la subvention qui fasse l'objet de consultations officieuses.
- 58. M. LADJOUZI (Algérie) dit que sa délégation n'a pas d'objection de principe à formuler quant à la subvention demandée pour l'Institut. Il estime toutefois que la Commission devrait s'en tenir à l'arrangement pris pour d'autres chapitres et donc ne pas envisager séparément les demandes de crédit pour un même chapitre. La Commission peut procéder de deux manières : soit poursuivre le débat sur le chapitre 2B, soit accepter la recommandation du Comité consultatif, étant entendu que la question de la subvention fera l'objet de consultations officieuses après la première lecture.
- 59. M. KINCHEN (Royaume-Uni) félicite le représentant de l'Algérie de cette proposition des plus utiles. La Commission doit se prononcer sur les propositions du Secrétaire général telles que modifiées par le Comité consultatif, étant entendu que tout aspect posant problème aux délégations fera l'objet de consultations ultérieures. S'agissant de la subvention de l'Institut, la délégation du Royaume-Uni souhaite par-dessus tout que l'on s'entende sur un montant acceptable par tous. Il est probable comme pour d'autres parties du projet de budget-programme que la délégation du Royaume-Uni sera amenée à accepter le financement d'activités auxquelles elle s'oppose quant au fond.

- 60. Le <u>PRESIDENT</u> propose que le Comité approuve en première lecture la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 10 762 500 dollars au chapitre 2B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, étant entendu qu'il sera tenu compte des propositions présentées par le représentant du Royaume-Uni.
- 61. <u>Il en est ainsi décidé</u>.

Chapitre 2C. Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer

- 62. M. DUVAL (Division de la planification des programmes et du budget) dit que les modifications de programme par rapport au budget précédent consistent essentiellement en une restructuration du Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer, approuvée par l'Assemblée générale, et en vertu de laquelle le Bureau sera chargé de l'exécution de certaines activités qui relevaient précédemment du Département des affaires économiques et sociales internationales. Le chapitre 2C prévoit 17 éléments de programme, contre 22 pour le budget précédent. Cette réduction répond uniquement au souci de rationaliser la présentation et ne suppose pas de suppression d'activités. La Commission serait tenue informée si une réduction des éléments de programme devait entraîner une réduction des activités.
- 63. S'agissant de l'établissement des priorités, M. Duval indique que les éléments de programme à priorité absolue et non prioritaires représentent environ 10 % du montant des ressources, comme le veut le règlement intérieur.
- 64. Le chapitre 2C ne comporte, à ce stade, aucune prévision de dépenses concernant les fonds extra-budgétaires. Si des fonds extra-budgétaires venaient à être disponibles au cours de l'exercice, le Secrétariat ferait tout son possible pour en informer le Comité consultatif et, le cas échéant, d'autres organismes intergouvernementaux.
- 65. Le <u>PRESIDENT</u> dit que le Comité consultatif a recommandé d'approuver le montant proposé par le Secrétaire général, à savoir 8 317 300 dollars. Il souhaite également attirer l'attention de la Commission sur les conclusions et recommandations du CPC concernant le chapitre 2C (A/44/16, par. 104, 105 et 106).
- 66. M. HILL (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation ne souscrit pas à la proposition du Secrétaire général (par. 2C.12 du projet de budget-programme), de transformer en postes permanents 17 postes temporaires prévus au titre du droit de la mer à Kingston. Le Secrétaire général indique au paragraphe 2C.13 que si ces postes étaient transformés en postes permanents, le Bureau pourrait continuer à bénéficier des services de fonctionnaires expérimentés lorsque la Convention entrerait en vigueur. Etant donné que les 10 postes ont de longue date été imputés au budget ordinaire, la délégation américaine doute que leur transformation en postes permanents soit vraiment utile pour retenir le personnel compétent. Qui plus est, elle espère que le financement de ce programme à l'aide de fonds du budget ordinaire sera totalement supprimé une fois la Convention entrée en viqueur.

(M. Hill, Etats-Unis)

- 67. Au paragraphe 2C.5 de son rapport, le Comité consultatif note que les fonctionnaires du Bureau n'ont participé qu'à 51 % des réunions auxquelles ils étaient invités. S'il est vrai qu'au chapitre 2C le montant des dépenses liées aux frais de voyage du personnel est en légère baisse, M. Hill souhaite savoir pourquoi l'on n'a pas pu réaliser des économies plus importantes. Il aimerait en outre avoir des renseignements sur le nombre effectif de fonctionnaires qui se sont rendus à ces réunions et savoir si ce nombre est moins élevé qu'au cours des années précédentes.
- 68. Comme la délégation américaine a eu l'occasion de le déclarer à plusieurs reprises, le Gouvernement des Etats-Unis n'approuve pas la proposition de financer les activités de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer à l'aide de fonds du budget ordinaire. Le fait qu'elle ne demande pas qu'il soit procédé à un vote sur le chapitre 2C ne saurait être compris comme une modification de cette position.
- 69. M. KOCATURK (Turquie) dit que les vues de son gouvernement concernant la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sont connues de tous. Les dépenses résultant de l'application de la Convention ne doivent pas être financées à l'aide du budget ordinaire de l'Organisation mais bien plutôt être supportées par les Etats signataires et parties à la Convention, conformément au droit international. Toutefois, soucieuse de respecter le consensus, la délégation turque ne demandera pas qu'il soit procédé à un vote sur le chapitre 2C.
- 70. Le <u>PRESIDENT</u> attire l'attention de la Commission sur les conclusions et recommandations du CPC relatives au chapitre 2C (A/44/16, par. 104, 105 et 106) et dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de faire siennes lesdites conclusions et recommandations.

71. <u>Il en est ainsi décidé</u>.

72. Le <u>PRESIDENT</u> dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 8 317 300 dollars au chapitre 2C du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 est approuvée en première lecture.

73. <u>Il en est ainsi décidé</u>.

Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation

74. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le projet de budget-programme ne détaille le contenu des programmes que d'une seule section du chapitre 3. S'agissant de la section A (Organes directeurs), il est d'usage, pour ces organes, de ne pas indiquer le contenu des programmes. Pour ce qui est de la section C, il a été décidé, en raison de la situation actuelle en Namibie, de ne pas donner de description du programme de travail mais de demander plutôt un montant provisoire équivalent à la réévaluation des crédits ouverts pour 1988-1989. Il n'est pas présenté non plus de description des programmes à la section E dans la mesure où cette question n'a pas été détaillée dans le plan à moyen terme.

(M. Baudot)

- 75. Le Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle, qui fait l'objet de la section B, a été réorganisé dans le cadre de la restructuration du secteur politique du Secrétariat. C'est pourquoi la présentation des programmes du Département s'écarte de celle utilisée pour le budget pour 1988-1989. La section B comporte un nouveau programme (Questions politiques spéciales) qui figurait auparavant au chapitre premier. Ce nouveau programme se compose de deux sous-programmes correspondant à des sous-programmes du chapitre 2 du plan à moyen terme. Etant donné que la rationalisation des programmes a conduit à modifier profondément les éléments de programmes, M. Baudot communiquera aux délégations par écrit la liste des modifications apportées à la section B. La section D fait également apparaître un regroupement d'éléments de programmes, toujours dans un souci de rationalisation.
- 76. Il n'a pas été établi d'ordre de priorité aux sections A, C, D et E. L'établissement des priorités à la sectioni B a, au départ, suscité quelques difficultés que l'on a tenté de surmonter à la demande du CPC. En conséquence, les éléments de programmes suivants se sont vu accorder un rang de priorité absolue : au titre du programme d'activité "Affaires politiques", l'élément 2.1 du sous-programme 2 du programme 2 (Evaluation des besoins urgents et fourniture de services consultatifs sur la gestion de situations d'urgence complexes), qui représente 12 % du montant total des ressources demandées pour le programme; au titre du programme d'activité "Tutelle et décolonisation", l'élément 2.1 du programme 2 du sous-programme 2 (Etablissement de rapports à l'Assemblée générale et contribution à la rédaction du <u>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</u>), qui représente 16,4 % du montant total des ressources demandées pour le programme.
- 77. Il n'a pas été possible d'indiquer les éléments non prioritaires dans la mesure où toutes les activités programmées à la section B le sont en vertu de mandats renouvelés annuellement par l'Assemblée générale.
- 78. La très grande majorité des fonds extra-budgétaires sert à financer les projets opérationnels. C'est le cas en particulier du Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique, du Fonds des Nations Unies pour la Namibie, du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies en Afrique australe et du Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour le Kampuchea.
- 79. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit qu'au paragraphe 3.5 de son rapport, le Comité consultatif recommande d'améliorer la présentation de la section B. Au paragraphe 3.7, le Comité note que le crédit demandé par le Secrétaire général à la section C est provisoire et sera réexaminé compte tenu des décisions que l'Assemblée générale pourra adopter en ce qui concerne la question de Namibie. Enfin, au pargraphe 3.9, le Comité consultatif recommande de ne pas donner suite à la proposition du Secrétaire général tendant à ce que 18 postes temporaires de caractère durable soient transformés en postes permanents.

- 80. Le <u>PRESIDENT</u> attire l'attention de la Commission sur les conclusions et recommandations du CPC concernant le chapitre 3 (A/44/16, par. 113 et 114).
- 81. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) note que les effectifs du Département des questions politiques spéciales ont été réduits de 10,3 %. Etant donné que les tâches du Département ne cessent de s'amenuiser, la délégation américaine juge que l'on peut procéder à une compression des effectifs plus importante et espère que le Secrétaire général en tiendra compte lors de l'établissement du prochain projet de budget-programme.
- 82. Aux paragraphes 3.59 et 3.60 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de transformer en postes permanents 12 postes temporaires d'administrateur et d'agent des services généraux. Ces postes ont à l'origine été créés, à titre temporaire, à l'ancien Bureau des questions politiques spéciales dans le cadre des programmes spéciaux d'assistance économique et correspondent aujourd'hui à des fonctions permanentes au titre de la section C. M. Michalski souhaiterait connaître la nature de ces fonctions permanentes et savoir combien de postes rattachés aux programmes spéciaux d'assistance économique ont été supprimés dans le cadre de la compression des effectifs.
- 83. <u>Mme GOLCOCHEA ESTENOZ</u> (Cuba) prie le Secrétariat de lui fournir des renseignements concernant les activités du programme élaboré pour donner suite à la résolution 43/45 de l'Assemblée.
- 84. M. ETUKET (Ouganda) dit que le CPC a noté dans son rapport qu'aucun ordre de priorité n'avait été indiqué pour les éléments de programme au chapitre 3 et a prié le Secrétaire général d'en proposer un. Un effort a certes été fait, mais l'ordre des priorités pour l'ensemble du chapitre n'apparaît pas clairement. M. Etuket souhaiterait que soient précisées les priorités proposées par le Secrétaire général pour d'autres parties de la section C.
- 85. De la même manière, au paragraphe 3.6 de son rapport, le Comité consultatif indique que les représentants du Secrétaire général l'avaient informé qu'aucune indication n'avait été donnée concernant l'ordre de priorité des activités du chapitre 3 étant donné leur "caractère politique et délicat". La délégation ougandaise souhaiterait avoir des précisions à ce sujet.
- 86. Tout en prenant note des observations formulées par le représentant de la Division de la planification des programmes et du budget, M. Etuket pense qu'il serait utile que le Secrétaire général donne quelques indications quant aux programmes concernant la Namibie et au montant des crédits envisagés.
- 87. Enfin, la décision du CPC concernant la présentation des programmes de la section C n'est pas très claire. La délégation ougandaise souhaiterait avoir des précisions sur la question.

La séance est levée à 18 h 5.